

Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM)

Document à conserver



**LES RISQUES
MAJEURS
À VILLEPAROIS**

Sommaire



I. L'organisation de la gestion des risques

II. Les risques majeurs à Villeparois

III. L'alerte

IV. En cas de danger

V. Témoin

VI. Risques Naturels

a. Inondation

b. Séisme et Mouvement de terrain

VII. Risques Météorologiques

VIII. Risques Sanitaires

IX. Menace Terroriste

I. Numéros et liens utiles

Organisation des secours



LES SERVICES DE SÉCURITÉ
Les Sapeurs-Pompiers et le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) sont chargés de porter secours aux victimes

LE MAIRE
En lien avec la cellule de crise communale, il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre. Il met en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS) qui prévoit des mesures de protection de la population et des biens, il est également chargé d'alerter, d'informer, d'héberger et ravitailler

LE PRÉFET
Coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si la gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le Plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).

LES CITOYENS
Réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires.

ACCIDENT, RISQUE MAJEUR

À LA MAISON

À L'ÉCOLE
L'établissement déclenche son Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Il s'agit d'une organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours

ECOUTEZ LA RADIO

APPLIQUEZ LES CONSIGNES

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

NE TÉLÉPHONEZ PAS

Les risques majeurs à Villeparois



Inondation



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de Matières Dangereuses



Neige



Tempête



Verglas



Canicule



Orage



Grand Froid



Risques Sanitaires



Risques terroristes

Comment recevoir l'alerte



L'alerte permet de vous prévenir d'un danger, elle doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adéquates.

L'alerte et l'information peuvent être diffusées par différents moyens:

- Sirènes
- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)
- Médias en particulier la radio France Bleu 102.8 MHz
- Téléphones
- Porte à Porte
- Affichages, notamment en mairie et sur les panneaux à Messages Variables (PMV)
- Dispositif FR-Alert

Les signaux	
Signal d'essai	1'41s
Signal d'alerte	3 x 1,41s
Signal de fin	30s



Exemples de Comportement à adopter en cas d'Alerte



Je reste bien vigilant, je m'informe sur France Bleu Besançon :
102.8MHz



Je respecte les consignes des autorités



Je ne surcharge pas le réseau téléphonique



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



J'envisage un kit d'urgence en cas d'isolement



J'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation



Je reste calme, attends avec patience le reste des consignes et je lis le document que j'ai entre les mains



Je ferme les fenêtres et les volets

Témoign



Si vous êtes témoin de la survenue d'un risque, donner l'alerte est important et faire gagner un temps précieux



15 : SAMU



18 : Sapeurs Pompiers



112 : Numéro unique européen



17 : Police



114 : urgences personnes sourdes et malentendantes

Risques Naturels



Inondations :

Numéros et liens utiles:

- Météo France : 08 99 71 02 25
- Vigicrues.gouv.fr



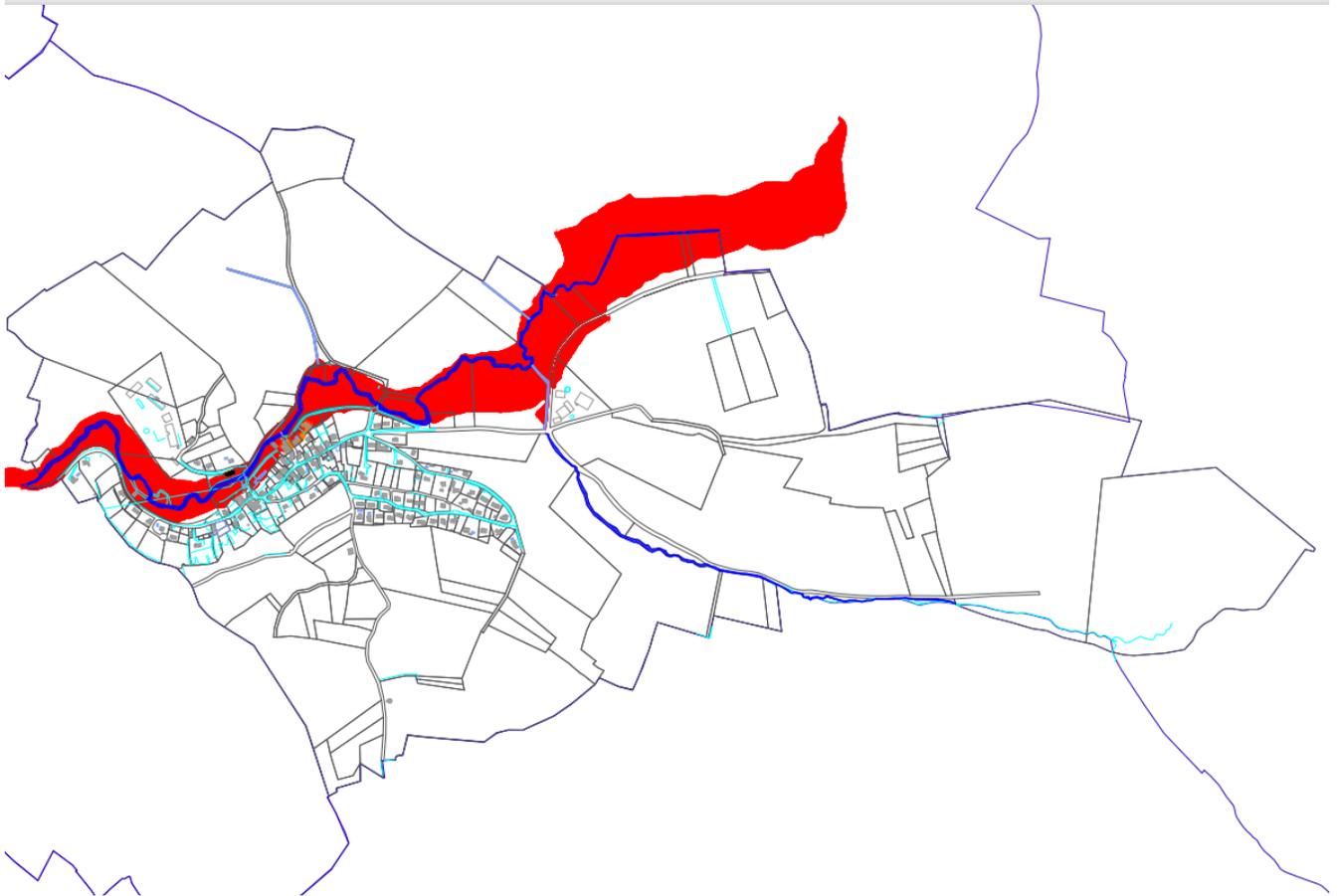
Villeparois est concernée par le risque d'inondation en période de crue ou lors de forts orages.

Des remontées localisées de nappes phréatiques et de réseaux peuvent aussi se produire sur certains secteurs.

Risques Naturels



Inondations :



Cartographie réalisée par le service SIG de la Communauté d'Agglomération de Vesoul



Risque important d'inondation



Risque moyen d'inondation



Axes routiers et ferroviaires



Cours d'eau



Éléments remarquables (mairie, églises, écoles ...)

Risques Naturels



Que dois je faire ?



Je m'informe de la météo et des prévisions de crue



**Je protège au mieux les équipements vulnérables à l'eau
(réfrigérateur, lave-linge...)**



Je prends mes dispositions pour me faire héberger chez un proche



Si je suis sous la menace de l'eau, je me mets en hauteur



**Je ne traverse pas une zone submergée par l'eau
Il faut stationner son véhicule dans un endroit haut et à l'abri**



**Je débranche les appareils électriques et coupe le courant si besoin
Ne pas utiliser de groupe électrogène**



Je respecte toutes les consignes de sécurité des autorités



Séisme et mouvement de terrain :



Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La France est découpée en 5 zones de sismicité. Villeparois est classée en zone 3, c'est-à-dire en zone de sismicité modérée.

Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts sur les infrastructures en place.



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. Il se traduit par un effondrement, un glissement, un tassement, une coulée de boue ou un effondrement de rocher. Le risque de retrait et gonflement des argiles est lié aux variations en eau du terrain. L'ensemble de la commune est exposé au risque mouvement de terrain.

Risques Naturels



Que dois je faire :



Je débranche mes appareils électriques et je ferme le gaz



J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je ne fais pas demi-tour



Je n'utilise pas l'ascenseur



A l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres



En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses



Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé



Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques



Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois

Risques Technologiques



Transport de matières dangereuses routier



Archive d'intervention du SDIS 70
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD), est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières et ferroviaires.



Si vous êtes témoin d'un accident

Donnez l'alerte, en précisant qu'il s'agit d'un TMD (Transport de Matières Dangereuses)

- Eloignez-vous
- Ne touchez pas
- N'entrez pas en contact avec le produit

Le risque lié au transport de matières Dangereuses est donc un risque diffus sur l'ensemble du territoire communal.

Lors de votre appel veuillez indiquer :

- Le ou les pictogramme(s)
- Les numéros dans le cadre orange



Risques Météorologiques



Episode particulier météorologique



Numéros et liens utiles :

- Météo France : 08 99 71 02 25
- meteofrance.com
- Prévisions départementales : 08 99 71 02 25
- Prévisions détaillées : 32 50

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation

Orage à VESOUL du 29 juin 2021

Classification effectuée par Météo France

Situation normale. Pas de vigilance particulière.

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux peuvent survenir, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Exemple de Comportement à adopter en cas d'Alerte



Je m'informe sur la météo et sur les conditions de circulation



Je respecte les consignes des autorités



J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir



En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches



Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol



Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau potable

Neige et Verglas



Rappel: les particuliers et les commerçants se doivent de déneiger devant chez eux y compris quand il s'agit du domaine public

D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.

La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation principales, les abords des bâtiments stratégiques (établissements de soins...) puis le réseau secondaire

Comportement à adopter



- **Je m'abrite et prévois des vêtements chauds**
- **J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement**

Risques Météorologiques



Canicule



Pour cet évènement, des dispositions sont déclinées localement. Il s'agit principalement des mesures de communication sur les bons réflexes à avoir, ainsi que les mises à l'abri pour les personnes les plus vulnérables

Comportement à adopter



- Je ne reste pas au soleil
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif
- Je ne consomme pas d'alcool

Pluie intense et tempête



Comportement à adopter



- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets



Risques Météorologiques

Grand Froid



Comportement à adopter



- **Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte**
- **Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide**

Risques Sanitaires



Archive d'intervention du SDIS 70
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses à apporter. Le maire peut mettre à disposition des moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives.

Que dois je faire ?



Je m'informe sur la situation sanitaire



Je respecte les consignes des autorités



Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes



Menace Terroriste



Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. A ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.



Je m'informe sur la situation



Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé



Je repère les issues de secours



Je respecte les consignes des autorités



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre



Numéros et liens utiles

Mairie de VILLEPAROIS :

Tel : **03 84 75 29 28**

Mail : **mairie.villeparois@wanadoo.fr**

Adresse internet : **villeparois.fr**

- Préfecture de Haute-Saône : **03 84 77 70 00**
- **Portails d'intervention et de prévention :**
 - reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr
 - gouvernement.fr/risques
 - georisques.gouv.fr
 - primarisk.ineris.fr
 - risques-majeurs.info

Restez attentifs aux consignes de vigilance, de sécurité et d'information

